

# INSCRIPTION AU RUN & BIKE DU MONT GANELON 2016

Parcours commun : 17 Km



**PAS D'INSCRIPTION SUR PLACE LE JOUR DE L'ÉPREUVE**

**A remplir lisiblement en lettres majuscules**

**Signer et envoyer pour réception avant le 26 Février 2016 à :**

**Madame Valérie TELLIER**

1, square Léon Barras - 60200 COMPIEGNE


Portable 06.23.33.38.51 / Kieken.valerie@neuf.fr

avec votre règlement (20€ par équipe) et vos justificatifs

COUREUR À PIED	
Nom :	Prénom :
Adresse :	
Code Postal :	Ville :
Téléphone :	E-mail :
Date de naissance :	Sexe :
Nom fédération si licencié(e) :	N° licence 2016 :
Nom du Club :	

*J'ai pris connaissance du règlement et m'engage à en accepter les clauses. Je joins à mon inscription mon certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied et du vélo en compétition, datant de moins d'un an, ou, si je suis licencié(e), la photocopie de ma licence 2016 F.F.C., F.F.A., UFOLEP ou F.F.TRI. Mineur : pour participer à l'épreuve il faut être âgé au minimum de 16 ans au cours de l'année 2016 avec accord parental.*

Date & signature manuscrite obligatoire :

VÉTÉTISTE		PORT DU CASQUE OBLIGATOIRE EN VTT
Nom :		Prénom :
Adresse :		
Code Postal :		Ville :
Téléphone :		E-mail :
Date de naissance :		Sexe :
Nom fédération si licencié(e) :		N° licence 2016 :
Nom du Club :		

*J'ai pris connaissance du règlement et m'engage à en accepter les clauses. Je joins à mon inscription mon certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied et du vélo en compétition, datant de moins d'un an, ou, si je suis licencié(e), la photocopie de ma licence 2016 F.F.C., F.F.A., UFOLEP ou F.F.TRI. Mineur : pour participer à l'épreuve il faut être âgé au minimum de 16 ans au cours de l'année 2016 avec accord parental.*

Date & signature manuscrite obligatoire :

Tout engagement parvenu sans règlement du droit d'inscription, sans certificat médical ou photocopie de la licence 2016 et sans autorisation parentale pour les mineurs ne sera pas pris en considération. Tout formulaire d'inscription non signé ou incomplet sera mis en attente.

Indiquez-nous votre adresse e-mail sur le formulaire, nous vous confirmerons ainsi votre inscription et nous vous communiquerons votre numéro de dossier.

**NOUS SERONS INTRANSIGEANTS AVEC LA SÉCURITÉ** (article 5 du règlement). Le port d'un casque homologué, à coque rigide et sanglé, est obligatoire pour les VÉTÉTistes sous peine de mise «hors classement» de l'équipe. Cette obligation du port du casque s'applique également en cas de transmission du vélo au coureur à pied dans l'épreuve commune (article 3).

Réservé à l'organisation

DOSSARD :

CATÉGORIE :

